DLP-6-8-81834233

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL

C/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 196 (17ème envoi de 1981) -

4 août 1981

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

CARPOCAPSE DES POMMES, POIRES ET DES COINGS

Le deuxième vol de papillons est commencé et l'activité sexuelle de ce ravageur est particulièrement active. Des pontes nombreuses sont déposées.

Il est donc conseillé d'appliquer un traitement contre la deuxième génération en fin de semaine, en plaine. Dans les plantations situées en altitude (300 à 500 m environ), retarder cette application d'une huitaine de jours.

En raison de la proximité de la cueillette pour certaines variétés de pommes et de poires, nous rappelons la législation concernant les délais d'emploi des produits de traitement avant la récolte (délai de carence).

Produits autorisés contre le Carpocapse des pommes :

- sans délai : décaméthrine (teneur maximale en résidu 0,1 ppm).
- 7 jours : carbaryl, diméthoate, formothion, malathion.
- 15 jours : azinphos, diazinon, diéthion, fénitrothion, fenthion, méthidathion, parathions, perméthrine, phosalone, phosmet.
- 21 jours : phosphamidon.
- 30 jours : dialiphos, diflubenzuron.

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

L'activité de la troisième génération est élevée.

a) Protection des pousses et des écussons en pépinières : traiter dès réception, en employant l'un des produits cités dans le bulletin n° 192 du 16 juin 1981. En ce qui concerne la protection des écussons, le traitement doit être appliqué dans les quatre jours qui suivent leur pose.

b) Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 15 août : traiter du 6 au 8 août avec un produit à base soit de mévinphos (50 g de m.a./hl), soit de dichlorvos (125 g de m.a./hl).

2.- Variétés à récolter à partir du 23 août : traiter dès réception avec l'un des produits cités dans le bulletin du 16 juin 1981, autre que le mévinphos ou le dichlorvos.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Le troisième vol est commencé. Des pontes assez importantes sont observées dans les vergers depuis les derniers jours de juillet.

Intervenir dès réception du bulletin, en tenant compte des délais d'emploi avant récolte.

.../...

P. 261

/ TOUS ARBRES FRUITIERS /

ARAIGNEES ROUGES (*Panonychus ulmi*)

Dans les vergers contaminés, on assiste à une élevation progressive, parfois rapide, des niveaux de population de ces ravageurs. Surveiller les vergers et intervenir avec un acaricide spécifique efficace sur toutes les formes (Voir bulletin n° 191 du 3 juin 1981) si l'on dénombre en moyenne plus de 30 à 50 formes mobiles par feuille ; compter 100 feuilles par échantillon.

/ V I G N E /

MILDIOU

Actuellement, la situation est très bonne dans l'ensemble du vignoble mais il existe cependant quelques parcelles dans lesquelles le Mildiou s'est installé de bonne heure et s'est ensuite multiplié, notamment à l'occasion des pluies orageuses du mois de juillet.

La véraison est proche et les attaques sur grappes ne seront bientôt plus à redouter.

Toutefois, en raison du temps incertain, il est prudent d'effectuer un traitement à l'aide d'un produit persistant, cuprique par exemple, afin de favoriser un bon aoûtement du bois.

BLACK-ROT

Des attaques sur grains de raisin sont visibles depuis quelques jours, à la suite des pluies de la mi-juillet.

Poursuivre la protection dans les parcelles contaminées car, contrairement au Mildiou, les attaques sur grains sont susceptibles de se poursuivre au-delà de la véraison, jusqu'à la récolte.

OIDIUM

Ce champignon est très virulent et les attaques sur grappes se généralisent sur les cépages sensibles. Poursuivre la protection à l'occasion des interventions contre le Mildiou ou le Black-rot.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE (*Scaphoïdeus littoralis*)

Dans les parcelles contaminées de l'ARMAGNAC, appliquer le troisième traitement spécifique en employant un produit à base d'oxyméton méthyl à 25 g de m.a./hl ou de vamidothion à 50 g de m.a./hl (KILVAL - SEPAPHID).

CICADELLES DU GRILLAGE (*Empoasca vitis*)

Les populations larvaires de ce ravageur s'accroissent fortement depuis quelques jours.

Surveiller les parcelles et intervenir avec l'un des produits cités dans le bulletin n° 154 du 8 juillet 1981 si le seuil de nuisibilité est atteint (50 larves pour 100 feuilles observées en août).

/ CULTURES LEGUMIERES /

MELON

On assiste actuellement à l'envahissement des cultures de demi-saison et tardives par l'Oïdium. Les fruits produits sur les pieds très atteints, bien qu'ayant un aspect presque normal, sont de mauvaise qualité.

Il est donc indispensable de traiter en alternant l'emploi des produits cités dans le bulletin n° 189 du 7 mai 1981, pour éviter les phénomènes d'accoutumance.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.